

MANAGERS DE L'ACTION SOCIALE

n° 379 - 7 AVRIL 2022

Les associations au chevet des réfugiés ukrainiens	p. 1
Violences sexuelles : 20 premières préconisations pour mieux protéger les enfants	p. 2
Election présidentielle : les propositions des candidats pour le secteur social et médico-social	p. 3
Le GEPSO aux côtés des derniers « oubliés du Ségur » de la FPH	p. 7
Vie des associations	p. 7
Bibliothèque du manager	p. 7
Managers	p. 8

Les associations au chevet des réfugiés ukrainiens

En Saône-et-Loire, l'association Le Pont, a accueilli, depuis le 18 mars, 50 personnes déplacées venues d'Ukraine. Mobilisée pour organiser des collectes de vêtements, de denrées de première nécessité et de matériels (fauteuils roulants manuels, par exemple), APF France handicap se prépare également à accueillir des réfugiés en situation de handicap venant d'Ukraine et leurs familles dans ses établissements. Un processus de recensement est en cours, en lien avec les ARS. En Haute-Vienne, l'Association de réinsertion sociale du Limousin (ARSL) s'est, elle aussi, préparée pour accueillir et accompagner une centaine de personnes.

Depuis le tout début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les équipes de la Croix-Rouge française sont présentes partout en France, dans les gares, les centres d'accueil, les hubs humanitaires, les trains... pour accueillir, informer, proposer une aide, rediriger les personnes et leur apporter du soutien. A fin mars, plus de 15 000 personnes ont été accompagnées ! Pour aller plus loin, la Croix-Rouge française complète son action de terrain par un nouveau dispositif numérique et téléphonique d'accueil et d'orientation au service des personnes fuyant l'Ukraine : « Croix-Rouge bonjour » ⁽¹⁾.

Sur l'ensemble du territoire, les associations de l'action sociale sont en première ligne pour accueillir les personnes fuyant la guerre en Ukraine, souligne Nexem. « L'accueil des personnes déplacées réfugiées est une mission quotidienne des professionnels associatifs de l'action sociale, face à toutes les crises humanitaires et depuis le début du conflit ukrainien en 2014. C'est une réalité méconnue, l'accueil et l'accompagnement opérationnel se fait majoritairement par les associations partout sur le territoire, en lien direct avec les services de l'Etat », détaille l'organisation professionnelle.

Leur mission : accompagner chaque personne, chaque famille arrivée sur le territoire français, avec des solutions pour faire face à l'urgence et les aider dans la durée à reconstruire leur avenir. Les associations et les professionnels de l'action sociale interviennent de plusieurs manières :

- Mise en place des hébergements temporaires et organisation de l'accueil, en coordination avec tous les acteurs du territoire ;
- Accueillir, informer et aider les personnes à s'installer ;
- Les accompagner dans la vie quotidienne et les démarches administratives, les orienter (accès aux soins, scolarisation des enfants), préparer des solutions d'installation et d'accompagnement durables.

« Dans cette mission humanitaire, comme dans toutes les crises, nos associations sont présentes avec des professionnels engagés sur le terrain jour et nuit », se félicite Nexem. Pour sa part, le ministère de l'Intérieur a publié un livret d'accueil à destination des personnes ayant fui l'Ukraine. Rédigé en Français et en Ukrainien, il a été diffusé à l'ensemble des acteurs (collectivités, associations...). Pour le consulter : www.interieur.gouv.fr

(1) <https://bonjour.croix-rouge.fr/> ou 0805 389 789 (appel gratuit et disponible depuis la France).

• ORPEA poursuivi en justice

Brigitte Bourguignon a rendu public, ce mardi 5 avril, le volumineux rapport -plus de 500 pages !- de la mission IGAS-IGF sur la gestion des EHPAD du groupe ORPEA. « Au regard des dysfonctionnements significatifs » constatés, l'Etat va saisir la Justice et exigera le remboursement des financements publics qui auraient été irrégulièrement employés. De leur côté, 80 familles vont tenter une action en justice contre une trentaine d'établissements du groupe.

• Morts pour la République en combattant le Covid-19

Un décret du 25 mars (J.O. du 26-03-22) reconnaît « à titre exceptionnel » comme éligibles à la mention « Mort pour le service de la République » les professionnels de santé, des ARS et des établissements et services sociaux et médico-sociaux décédés du Covid-19 dans l'exercice de leurs fonctions entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 juillet 2022. Combien seront-ils ?

• Favoriser l'insertion dans le secteur de la petite enfance

La ministre déléguée chargée de l'Insertion et le secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles ont conclu, le 16 mars, le protocole « Insertion dans l'emploi / Petite enfance ». Cette action commune vise un double objectif : accélérer la levée des freins au retour à l'emploi liés à l'accueil du jeune enfant ; promouvoir les métiers de la petite enfance auprès des demandeurs d'emploi, en particulier des personnes en parcours d'insertion. Le deuxième axe sera développé en lien avec le comité de filière « Petite enfance ».

EN BREF

• **Rapprocher emploi et logement**

Pour lutter contre la pauvreté, le gouvernement a impulsé, mi-mars, la convergence entre le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) et la politique du « Logement d'abord ». Un guide servira d'outil méthodologique pour diffuser les bonnes pratiques identifiées. Cette démarche sera conduite sur une douzaine de territoires de déploiement du SPIE et de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord et sera à terme généralisée à l'ensemble des territoires engagés dans ces deux dispositifs.

• **Simplifier les démarches des personnes âgées à domicile**

Pour simplifier les démarches des personnes âgées vivant à domicile et de leurs proches aidants, 20 départements proposent désormais, en partenariat avec les caisses de retraite de leur territoire, un nouveau formulaire de demandes d'aides à l'autonomie. Ce dossier commun existe sous deux formes : un formulaire papier et un service en ligne, conçu par l'Assurance retraite. Cinq départements proposent les deux versions : Haute-Marne, Mayenne, Nièvre, Hautes-Pyrénées, Rhône. 15 autres proposent uniquement le formulaire papier ; ils seront rejoints par cinq nouveaux départements d'ici l'été.

www.cnsa.fr

• **La justice restaurative pour les mineurs**

Le ministère de la Justice a publié, le 5 avril, un guide intitulé : « La justice restaurative pour les mineurs ». Ce document vise à accompagner les professionnels de la justice dans le déploiement de nouveaux projets. Objectif : la généralisation progressive de cette nouvelle pratique, inscrite dans le Code de la justice pénale des mineurs, qui fait dialoguer les auteurs d'infractions et les victimes.

www.justice.gouv.fr

PROTECTION DE L'ENFANCE

Violences sexuelles : 20 premières préconisations pour mieux protéger les enfants

Plus de 11 000 témoignages recueillis en quelques mois ! Installée mi-mars 2021 pour 2 ans, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a présenté, le 31 mars, ses conclusions intermédiaires. La Commission formule 20 premières préconisations. Leur mise en œuvre assurera un niveau plus élevé de protection des enfants contre les violences sexuelles, est-elle convaincue. Certaines appellent des modifications de nature législative ; d'autres relèvent davantage de pratiques professionnelles plus protectrices. Mais la CIIVISE le réaffirme : « la protection des enfants n'attend pas. »

La CIIVISE a construit ses travaux sur quatre axes fondamentaux.

• **Axe 1 : Le repérage des enfants victimes**

La Commission fixe un impératif : le repérage systématique. La CIIVISE estime à 160 000 le nombre d'enfants victimes de violences sexuelles chaque année ! « Nous devons aller les chercher pour les protéger. Telle est l'urgence », affirme-t-elle. Avec une attention particulière portée au repérage systématique des violences sexuelles commises contre les enfants handicapés. En corollaire, la Commission préconise de créer une cellule de conseil et de soutien pour les professionnels destinataires de révélations de violences sexuelles de la part d'enfants et de clarifier l'obligation de signalement des enfants victimes par les médecins.

• **Axe 2 : Le traitement judiciaire des violences sexuelles**

Si le traitement judiciaire pénal et civil des agressions sexuelles et des viols infligés aux enfants constitue une phase essentielle, les besoins des enfants sont encore insuffisamment pris en compte au cours des enquêtes et des procès, estime la Commission. Elle propose donc de déployer sur l'ensemble du territoire national des unités d'accueil et d'écoute pédiatriques, à raison d'une UAPED par département.

• Sur le plan pénal, la parole d'un enfant victime, « si souvent contestée », doit être recueillie dans des conditions qui ne génèrent pas un traumatisme supplémentaire et consolident l'enquête pour parvenir à la reconnaissance des faits. En outre, les services d'enquête et la justice doivent mieux prendre en compte les cyberviolences « comme une réalité incontournable. »

• Sur le plan civil, dans les cas d'inceste parental, la justice doit mieux tenir compte du fait que l'inceste est une transgression majeure de l'autorité parentale. En cas de condamnation d'un parent, la Commission prône le retrait systématique de l'autorité parentale. « A défaut, l'enfant victime ne sera jamais réellement protégé. »

• **Axe 3 : La réparation par le soin et l'indemnisation**

La CIIVISE préconise de garantir, à la fois :

- Des soins spécialisés en psychotrauma aux enfants victimes de violences sexuelles et aux adultes qu'ils deviennent ;
- Une réparation indemnitaire prenant réellement en compte la gravité du préjudice.

• **Axe 4 : La prévention des violences sexuelles**

La Commission insiste sur la formation initiale et continue de tous les professionnels. Elle suggère qu'un module spécifique soit validé dans les diplômes. Enfin, la CIIVISE propose d'organiser une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants, afin de faire connaître leurs manifestations et leurs conséquences sur les victimes, les recours possibles pour les victimes, mais aussi de mobiliser les témoins en rappelant que ces actes sont interdits par la loi et sanctionnés par le Code pénal.

Découvrez les 20 préconisations de la CIIVISE sur : www.managersdelactionsociale.fr

Chaque lundi, découvrez les Rendez-vous de la semaine sur le site de la Lettre : www.managersdelactionsociale.fr

Election présidentielle : les propositions des candidats pour le secteur social et médico-social

A quatre jours du premier tour de l'élection présidentielle, La Lettre des Managers de l'Action sociale s'est plongée dans les programmes des 12 candidats pour en extraire les propositions concernant le secteur social et médico-social. A l'issue d'une morne campagne durant laquelle, comme à l'accoutumée, ce secteur aura été bien peu évoqué par les prétendants à la magistrature suprême. Après l'émoi suscité par l'affaire ORPEA⁽¹⁾, seule la politique en faveur des personnes âgées, souvent réduite à l'équation pour ou contre les EHPAD commerciaux, a réussi à émerger dans le débat public.

Après deux années de crise sanitaire liée au Covid-19, le thème de la santé s'est imposé dans la campagne. Le candidat écologiste Yannick Jadot promet un plan d'urgence pour l'hôpital public. Au nom du PS, Anne Hidalgo entend « assurer la santé pour tous et partout » et consolider le rôle de l'hôpital public. Marine Le Pen (Rassemblement national) veut « relever notre système de santé. » Jean-Luc Mélenchon (Union Populaire) prévoit de « reconstruire l'hôpital public en réouvrant des lits et en recrutant 100 000 soignants. » Fabien Roussel (PCF) annonce un plan de développement de l'hôpital public, avec, lui aussi, « 100 000 emplois créés dans tous les métiers. » Enfin, le président sortant souhaite « poursuivre le sauvetage de l'hôpital. » S'il est réélu, Emmanuel Macron lancera une conférence des parties prenantes (patients, professionnels et élus locaux) pour « construire les solutions locales et nationales autour d'un objectif : assurer l'accès aux soins pour tous. »

A l'inverse, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est la grande absente des débats. Les candidats abordent la question sous le seul angle de l'augmentation du Smic, rivalisant sur son montant, ou de diverses prestations et allocations, en particulier le minimum vieillesse et l'AAH. « Aucun salaire, aucune allocation, aucune pension ne doit être inférieur à 2 000 € par mois ! », clame la candidate du « camp des travailleurs », Nathalie Arthaud (Lutte Ouvrière). La socialiste Anne Hidalgo promet de créer un minimum jeunesse versé à partir de 18 ans, sous condition de ressources. « Pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'émancipation de notre jeunesse », Yannick Jadot (EELV) instaurera un revenu citoyen de 918 € mensuels, versé automatiquement à partir de 18 ans. Fabien Roussel (PCF) et Jean Lassalle, le candidat de « La France authentique », sont tous deux favorables au RSA jeunes, sur critères de revenus et/ou sous condition de formation, pour le second. Pour « réduire la pauvreté », Emmanuel Macron projette de verser automatiquement les aides (prime d'activité, allocations familiales, APL, RSA) à ceux qui y ont droit.

« En même temps », l'actuel président de la République réactive une vieille lune de la droite. Il propose de conditionner le RSA à une activité effective. On retrouve d'ailleurs cette mesure dans le programme de Valérie Pécresse, avec 15 heures d'activité par semaine obligatoires pour tout bénéficiaire du RSA. La candidate investie par Les Républicains prévoit, également, la création d'un revenu jeune actif de 670 € par mois « pour ceux qui s'engagent dans une formation dans les métiers en tension. » « Le RSA jeunes d'Emmanuel Macron » -Valérie Pécresse parle certainement du Contrat d'engagement jeune (CEJ), en vigueur depuis le 1^{er} mars⁽²⁾-, « qui n'est qu'une aumône déguisée, sera supprimé », assure-t-elle. Au final, même si Valérie Pécresse jure qu'elle « éradiquera la pauvreté des enfants en une génération ! », on cherchera en vain, dans les différents programmes, trace d'un plan global et cohérent pour s'attaquer aux racines de l'exclusion !

Présentation des propositions des candidats pour quatre des principaux champs du secteur.

• Grand âge et autonomie

Chat échaudé craint l'eau froide ! Hormis Nicolas Dupont-Aignan, aucun candidat ne prend l'engagement ferme de promulguer une loi sur le grand âge et l'autonomie au cours du prochain quinquennat. Le candidat de Debout la France promet de « faire voter par le Parlement une grande loi de programmation pluriannuelle » et de « muscler la 5^e branche dédiée à la dépendance. » Anne Hidalgo (PS) entend donner « du contenu à la 5^e branche avec un service public d'accompagnement de la perte d'autonomie pour orienter et conseiller les familles dans chaque territoire. » Fabien Roussel (PCF) annonce la création d'un service public du grand âge. Jean-Luc Mélenchon (Union Populaire) veut construire, autour des personnes en perte d'autonomie, un service public de la dépendance par le développement d'établissements publics qui s'inscrivent dans l'intérêt général de leurs bénéficiaires, tant pour les institutions que pour les structures de maintien à domicile.

Les candidats à l'Élysée sont plus prolifiques sur les EHPAD. Yannick Jadot (EELV) décrète l'interdiction de créer des EHPAD à but lucratif. Pour Jean-Luc Mélenchon (Union Populaire), les EHPAD seront des établissements non lucratifs, via la transformation des EHPAD privés à but lucratif en structures associatives, coopératives ou publiques. Fabien Roussel (PCF) promet, lui aussi, d'interdire les EHPAD à but lucratif, qui, dès 2022, seront placés sous tutelle. Plus radical encore, le candidat du Nouveau parti anticapitaliste (NPA), Philippe Poutou, milite pour l'expropriation des EHPAD privés. ➔

POLITIQUE SOCIALE

→ Mais, quel que soit le futur président de la République, les EHPAD devraient bénéficier de renforts substantiels...

Voici les promesses des candidats :

- Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) : Augmentation de 25 % du taux d'encadrement en EHPAD.
- Anne Hidalgo (PS) : 5 aides-soignants et une infirmière de nuit en plus par établissement, soit la création de 40 000 emplois.
- Yannick Jadot (EELV) : Au moins 8 personnels pour 10 résidents en EHPAD, qui devront être à taille humaine et dont les pratiques réelles seront contrôlées.
- Marine Le Pen (RN) souhaite que le plan d'investissement pour les EHPAD engagé en 2020 soit mis en œuvre de façon accélérée et doté d'1 milliard d'€ supplémentaires, mais aussi que les contrôles des établissements soient renforcés et leur tutelle exclusivement confiée aux préfets. Elle veut supprimer les ARS.
- Emmanuel Macron (LREM) : 50 000 infirmiers et aides-soignants supplémentaires en EHPAD d'ici 2027 (25 % de plus qu'aujourd'hui).
- Jean-Luc Mélenchon (Union Populaire) : Créer 210 000 postes de soignants dans les structures d'hébergement médicalisées pour pouvoir faire respecter un ratio minimal d'encadrement « au chevet » des résidents et augmenter, à hauteur des besoins, le ratio de l'ensemble du personnel (animation, administration, hébergement, technique...), afin de parvenir à 6 soignants et 1 membre du personnel par résident.
- Valérie Pécresse (LR) : Augmenter l'encadrement de 25 % pour atteindre 8 soignants pour 10 résidents ; une permanence d'infirmières partagée 24 heures sur 24 dans chaque EHPAD.
- Philippe Poutou (NPA) : Création de 200 000 emplois publics pour le 4^e âge.
- Fabien Roussel (PCF) : Création de 300 000 emplois en EHPAD sur 3 ans.
- Eric Zemmour (Reconquête!) : Construire 400 000 nouvelles places en EHPAD à horizon 2030, réparties sur tout le territoire, en réservant 25 % aux familles modestes.

Au-delà, Jean-Luc Mélenchon veut « changer de modèle dans les EHPAD. » Il propose de développer et promouvoir un réseau public d'EHPAD à taille humaine et familiale

(30 places), en créant 10 000 places par an pendant 5 ans. Dans le même esprit, le candidat écologiste, Yannick Jadot, souhaite développer des lieux de vie intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD en encourageant l'émergence de projets coopératifs d'habitat partagé portés par des structures de l'économie sociale et solidaire. Pour Emmanuel Macron, les EHPAD devront donner un rôle plus important aux soignants, aux familles et aux résidents dans la gestion de l'établissement. Marine Le Pen compte, quant à elle, créer un droit opposable aux visites dans les établissements. Enfin, pour réduire le reste à charge des résidents et de leurs familles, Yannick Jadot et Nicolas Dupont-Aignan annoncent une revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Le second voudrait même imposer un plafond des dépenses.

Valérie Pécresse affiche « une priorité : le maintien à domicile. » La candidate des Républicains veut amener les services des EHPAD au domicile des personnes âgées, en multipliant les formules d'hébergement temporaire et les accueils de jour. Le président sortant, Emmanuel Macron propose un service du maintien à domicile avec un seul interlocuteur pour l'aidant ou la personne âgée pour organiser tous les services et une « Prime Adapt' » prenant en charge, selon les ressources, jusqu'à 70 % des coûts des travaux d'adaptation (salle de bain, escaliers...). Jean-Luc Mélenchon entend bâtir un réseau public de service d'aide et de soins à domicile et Fabien Roussel créer 100 000 emplois d'aide à domicile en 3 ans. Anne Hidalgo promet de « tout faire pour permettre de vieillir chez soi », en augmentant l'APA à domicile de 50 %.

• **Handicap**

Pour « garantir la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap », la candidate socialiste, Anne Hidalgo, veut aller « vers l'accessibilité universelle. » Pour les écologistes, Yannick Jadot propose la création d'une Agence de l'accessibilité universelle et entend donner plus de pouvoir au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH) pour « construire plus démocratiquement » la politique du handicap. Philippe Poutou (NPA) prône des moyens pour un service public du handicap et le recrutement de personnels formés. A l'occasion d'une réforme constitutionnelle, Marine le Pen souhaite graver la lutte contre les discriminations du fait du handicap dans la Constitution.

Si l'on s'en tient aux programmes des candidats, lors du prochain quinquennat, les élèves en situation de handicap devraient être mieux accompagnés dans leur scolarité. A savoir :

- Jean-Luc Mélenchon veut créer un véritable service public d'accompagnement des élèves en situation de →

- handicap, avec un nouveau corps de fonctionnaires et un service de 24h pour un temps plein.
- Marine Le Pen annonce le lancement d'un grand plan sur l'accès à la scolarité pour les enfants touchés par le handicap.
- Valérie Pécresse promet une revalorisation du métier d'Accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH).
- « Nous donnerons du sens à l'école inclusive en reconnaissant, notamment, les 125 000 AESH comme des membres à part entière des équipes éducatives et pédagogiques, intégrés à la fonction publique et avec un salaire décent », assure Yannick Jadot.
- Emmanuel Macron prévoit une augmentation jusqu'à 35 heures du temps de travail des AESH pour les revaloriser et mieux aider les enfants.
- Eric Zemmour propose de recruter et former 50 000 AESH.

Excepté l'actuel locataire de l'Elysée, tous les candidats à l'élection présidentielle promettent la déconjugalisation de l'AAH, une revendication forte des associations ⁽³⁾. Certains accompagnent cette individualisation de l'allocation aux adultes handicapés de sa revalorisation : à hauteur du Smic, pour Philippe Poutou ; à 1 400 €, pour Jean-Luc Mélenchon ; une indexation sur l'inflation, pour Marine Le Pen. Parallèlement, Valérie Pécresse et Yannick Jadot souhaitent élargir le champ d'application de la prestation de compensation du handicap (PCH), avec, pour le second, l'ajout d'un volet concernant l'accompagnement à la parentalité des parents en situation de handicap.

Par ailleurs, « pour ceux dont le handicap est trop lourd », Marine Le Pen projette de créer plusieurs dizaines de milliers de places dans des établissements spécialisés. L'autre candidat d'extrême droite, Eric Zemmour, chiffre, quant à lui, à 15 000 le nombre de places à créer dans les établissements et services pour adultes handicapés. De son côté, Jean Lassalle veut « arrêter la suppression des IME. »

D'autres propositions émergent des différents programmes des candidats. Ainsi, Marine Le Pen et Valérie Pécresse souhaitent booster le plan autisme. La candidate des Républicains veut également moderniser la gestion des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Jean-Luc Mélenchon avance deux autres propositions : pourvoir chaque département d'un centre de pré-orientation, en relation avec la MDPH, contribuant à l'orientation professionnelle des travailleurs confrontés à des situations de handicap ; imposer 100 % de logements accessibles dans les constructions neuves et faire participer

l'Etat aux financements des travaux d'adaptation des logements anciens. Yannick Jadot veut tendre « vers le zéro reste à charge des soins et des équipements. » Le candidat écologiste milite également pour protéger l'intimité des personnes en situation de handicap, en leur proposant, par exemple, des chambres adaptées dans les établissements.

• Protection de l'enfance

Jean-Luc Mélenchon propose de recentraliser la protection de l'enfance au niveau de l'Etat. Il préconise la création de résidences de l'aide sociale à l'enfance (ASE) avec appartements familiaux, « en alternative au placement d'enfants, quand il y a nécessité de prise en charge mais que les liens familiaux sont de qualité. » Le candidat de l'Union Populaire entend également abroger le Code de la justice pénale des mineurs entré en vigueur le 30 septembre 2021 ⁽⁴⁾, pour lui substituer un Code de l'enfance unifié, qui reprendrait l'ensemble des dispositions civiles et pénales applicables aux mineurs. « Un-e mineur-e qui entre en conflit avec la loi est bien souvent un enfant en danger. Ce code visera à mettre en place une politique globale autour de la protection de l'enfance et de l'accompagnement éducatif et judiciaire des mineur-es », soutient Jean-Luc Mélenchon. Yannick Jadot est quasiment sur la même longueur d'onde. Le candidat écologiste prévoit d'élaborer un Code de l'enfance, dans lequel enfance délinquante et enfance en danger ne seront pas dissociées. Les mesures alternatives, en particulier les mesures éducatives en milieu ouvert, seront privilégiées et les centres éducatifs fermés (CEF) supprimés, annonce-t-il. A la clé, davantage de moyens accordés à la Justice des mineurs, aux juges des enfants et aux services sociaux, et 20 000 postes d'éducateurs spécialisés, d'assistants sociaux et de psychologues créés dans le cadre d'un plan d'urgence pour l'éducation et la prévention.

Dans le même temps, Yannick Jadot veut élargir le droit à la protection de l'enfance aux jeunes majeurs de 18 à 21 ans en danger. Là encore, il annonce des moyens supplémentaires, soit 500 millions d'€ par an à destination de « l'ensemble des services publics d'Etat indispensables à la protection de l'enfance » : parquets des mineurs et tribunaux pour enfants, brigades de protection de la famille, création de structures adaptées pour les enfants les plus fragiles, incluant soutien médical et soins de santé mentale. Les deux prétendants à l'Elysée se retrouvent à nouveau. En effet, Jean-Luc Mélenchon entend rendre obligatoire la prise en charge, par un contrat jeune majeur, de tous les enfants issus de l'ASE et donner aux jeunes majeurs ou émancipés ayant été confiés à l'ASE le droit à être pris en charge par celle-ci jusqu'à l'âge de 25 ans révolus. Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon sont rejoints par le candidat communiste, qui veut interdire les sorties sèches de l'ASE à la majorité. Fabien Roussel inscrira dans la loi →

POLITIQUE SOCIALE

→ l'automatisme de la « garantie jeune » jusqu'à 21 ans, associée à un accompagnement éducatif et à une allocation mensuelle. Et les contrats jeunes majeurs seront étendus jusqu'à 25 ans.

Pour sa part, Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) veut renforcer les moyens de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Enfin, Emmanuel Macron prévoit « la possibilité d'un encadrement par des militaires » pour les mineurs délinquants.

• **Petite enfance**

Si, en cas de réélection, l'actuel président de la République prévoit d'instaurer un droit opposable à la garde d'enfants ⁽⁵⁾, Anne Hidalgo, Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon s'accordent, quant à eux, sur la nécessité de créer un service public de la petite enfance. Au-delà, comme avant chaque scrutin présidentiel, c'est la surenchère en matière de prévisions de créations de places d'accueil du jeune enfant. A vous de juger :

• Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) : Ouverture de 250 000 places de crèche en 5 ans, assortie d'une aide aux familles accordée dès le premier enfant.

• Anne Hidalgo (PS) : Porter l'offre de places en crèche de 470 000 à 600 000 en 10 ans, en lien avec les CAF et les collectivités territoriales.

• Yannick Jadot (EELV) : Ouvrir 200 000 places de crèche ou auprès d'assistantes maternelles pour satisfaire les besoins de chaque famille.

• Jean-Luc Mélenchon (Union Populaire) : Création de 500 000 places en crèche et en modes de garde adaptés sur le quinquennat.

• Eric Zemmour (Reconquête!) : Créer 60 000 places de crèche supplémentaires sur le quinquennat. Il veut aussi instituer un ministère de la Famille de plein exercice, « chargé de la protection des foyers et de la relance de la natalité. »

Par ailleurs, la candidate socialiste souhaite rendre les crèches « plus inclusives pour lutter contre le non-recours des familles les plus fragiles et accueillir les enfants en situation de handicap. » Autre proposition de la maire de Paris : attribuer l'allocation de rentrée scolaire (ARS) dès l'entrée à l'école maternelle et non plus à 6 ans, comme aujourd'hui.

• **Autres propositions**

• Anne Hidalgo proposerait, dès les premiers mois du

quinquennat, une nouvelle loi « pour offrir à chacun le droit de mourir dans la dignité. » Yannick Jadot est également sensible à cette question du « droit à une fin de vie digne, choisie et apaisée. »

• La candidate socialiste, encore elle, suggère de faire de la santé mentale la grande cause du quinquennat 2022-2027.

• Sans surprise, la plupart des candidats promettent d'améliorer les conditions de travail et les rémunérations des professionnels médico-sociaux. Mais, selon la formule consacrée, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent...

Pour consulter l'intégralité des propositions pour le secteur des 12 candidats à l'élection présidentielle :

- Nathalie Arthaud : www.nathalie-arthaud.info
- Nicolas Dupont-Aignan : www.2022nda.fr
- Anne Hidalgo : www.2022avechidalgo.fr
- Yannick Jadot : www.jadot2022.fr
- Jean Lassalle : www.jl2022.fr
- Marine Le Pen : www.mlafrance.fr
- Emmanuel Macron : www.avecvous.fr
- Jean-Luc Mélenchon : www.melenchon2022.fr
- Valérie Pécresse : www.valeriepecresse.fr
- Philippe Poutou : www.poutou2022.org
- Fabien Roussel : www.fabienroussel2022.fr
- Eric Zemmour : www.zemmour2022.fr

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 375, du 03-02-22, et N° 376, du 17-02-22.

(2) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 377, du 03-03-22.

(3) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 375, du 03-02-22.

(4) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 367, du 07-10-22.

(5) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 374, du 20-01-22.

**studio 2a vous propose
un large choix de compétences
dans les différents domaines
de la communication graphique**

- Logotype, identité visuelle, charte graphique ;
- Packaging, PLV ;
- Création de plaquettes, catalogues, brochures ;
- Annonce presse ;
- Illustrations.

studio 2a - Alvarez Alain
06 80 42 23 77
studio2a@wanadoo.fr



POLITIQUE SALARIALE

Le GEPSO aux côtés des derniers « oubliés du Ségur » de la FPH

Un peu plus d'un mois après la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social ⁽¹⁾, les directeurs des établissements publics autonomes du champ du handicap crient à l'injustice. Soutenus par le GEPSO, une soixantaine d'entre eux ont adressé, le 22 mars, une lettre ouverte à la secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées. Motif de leur colère : les personnels des services généraux et administratifs de leurs établissements sont les derniers « oubliés du Ségur » de la fonction publique hospitalière (FPH).

« Comment comprendre l'absence de reconnaissance de ces catégories socio-professionnelles et leur exclusion du Complément de traitement indiciaire ? », interrogent les signataires du courrier. Ces « 3 000 exclus du CTI », privés de la revalorisation salariale de 183 € nets par mois, ne représentent pourtant que 0,34 % de l'effectif total de la FPH ! « Les personnels administratifs, techniques, des services logistiques sont les chevilles ouvrières discrètes qui permettent aux services éducatifs et soignants de fonctionner. Sans eux, nos institutions dysfonctionnent », plaident les directeurs.

Les directeurs signataires de la lettre ouverte à Sophie Cluzel voient dans « cette injustice et cette inégalité », qui mettent en péril le fonctionnement des établissements, une attaque contre le secteur social et médico-social public autonome. « Devons-nous comprendre que l'avenir de ces métiers dans nos ESMS doit être délégué au secteur privé commercial, sous forme de marchés de services, pour les prestations de restauration, d'entretien des locaux, de maintenance des bâtiments, de paie, de gestion du personnel et de comptabilité ? Ou bien s'agit-il d'une volonté de supprimer les établissements publics autonomes au profit d'un rattachement aux établissements de santé ? », demandent-ils.

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 377, du 03-03-22.

VIE DES ASSOCIATIONS

• Le réseau Uniopss-Uriopss propose, le 8 avril, un webinaire (9h30 à 12h) consacré au thème : « Réforme de l'évaluation : quels changements à venir pour les ESSMS ? ». Avec la participation de la Haute Autorité de santé (HAS). Parmi les questions : qu'en est-il du renouvellement de l'autorisation ? Quels organismes contacter pour une future évaluation ? Quel financement ?

Renseignements : UNIOPSS. Tél. : 01 53 36 35 00.

E-mail : vchailot@uniopss.asso.fr

• L'Uriopss Nouvelle-Aquitaine organise, le 12 avril, un webinaire interactif (10h à 12h) intitulé : « Revalorisations salariales issues du Ségur : point d'étape à la suite de la conférence des métiers ».

Renseignements : URIOPSS Nouvelle-Aquitaine. Tél. : 05 64 31 17 70.

E-mail : d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

• La Fnadepa Mayenne organise, le 3 mai à Bonchamp-lès-Laval, un colloque dédié au thème : « Difficultés RH : osons innover et repenser nos organisations ».

Renseignements : FNADEPA 53. Tél. : 01 49 71 55 30.

E-mail : fnadepa53@gmail.com

• L'Andesi organise, le 13 mai à Paris, une journée sur « La participation ». « Administrateurs, directeurs : à la rencontre de vos pairs et des personnes accompagnées pour comprendre leur participation dans les associations », invite l'Andesi.

Renseignements : ANDESI. Tél. : 01 46 71 71 71.

E-mail : inscription@andesi.asso.fr

BIBLIOTHÈQUE DU MANAGER

Le bébé maltraité se tait, mais il parle !

Fruit des 35 ans d'expérience de son auteure, comme pédopsychiatre dans des services médico-sociaux et comme expert judiciaire, ce livre est consacré au repérage précoce et à la prise en charge des bébés et jeunes enfants victimes de violences sexuelles. Le croisement des deux champs, médical et judiciaire, met en évidence une clinique, des symptômes, une chronologie des faits, dont témoigne, entre autres, le carnet de santé de l'enfant. A travers de nombreux exemples, l'ouvrage montre comment le travail transdisciplinaire et transgénérationnel systémique permet de recueillir des données fondamentales pour le diagnostic et la prise en charge précoce de ces très jeunes enfants, trop souvent victimes ignorées.

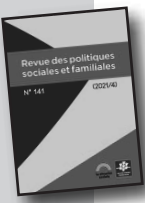
Myriam Pierson-Berthier, Dunod, Collection Santé Social, mars 2022, 320 p., 24,90 €



Habiter son logement au temps du confinement

Comment les personnes confinées ont-elles habité leur logement ? De quelle manière le confinement a-t-il révélé les inégalités et les tensions ? Quels impacts ont eu le logement, sa taille, sa situation géographique sur la manière de vivre et de ressentir le confinement ? Sous-titré « Expériences contrastées et inégalités », le n° 141 de la Revue des politiques sociales et familiales, éditée par la Cnaf, présente les résultats de huit enquêtes, mettant en avant l'importance du logement lors du premier confinement. Au sommaire : « L'enfermement domestique des mères », « Habiter en Ehpad au temps de la Covid-19 », « S'en sortir sans sortir ? », « Vécu de la pandémie et plasticité du logement », « Familles confinées »...

A télécharger gratuitement sur : www.cairn.info



MANAGERS

■ **Thomas Audigé**, inspecteur général des affaires sociales de 1^{re} classe, a été nommé, le 1^{er} avril, chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Il succède à Nathalie Destais. De juillet 2020 à juin 2021, Thomas Audigé a été directeur de cabinet de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Auparavant, il a notamment été directeur de la stratégie sociale d'EDF et directeur général adjoint de Pôle emploi.

■ **Denis Darnand**, agent contractuel, a été promu, à compter du 1^{er} avril, sous-directeur de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Depuis avril 2020, il était sous-directeur adjoint. Auparavant, Denis Darnand a travaillé presque 10 ans à la Direction de la sécurité sociale (DSS).

■ **Philippe Pucheu** a pris, le 15 février, ses fonctions de directeur général de la Fondation Diaconesses de Reuilly, à Versailles. Cette fondation

gère plus de 50 établissements (3 000 résidents, 1 800 salariés) organisés en cinq régions. Diplômé de l'EHESS, Philippe Pucheu a débuté sa carrière comme directeur des études à la FEHAP. De 2013 à 2016, il a été conseiller en charge des établissements sanitaires et médico-sociaux au sein du cabinet de la ministre des Affaires sociales et de la Santé. Depuis 2019, Philippe Pucheu était directeur général délégué du CHU de Caen.

■ **Mathilde Aubert** est, depuis février, la nouvelle directrice du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Thionville, en Moselle.

■ **Constance Bensussan** a été nommée, ce lundi 4 avril, directrice des instances et des relations institutionnelles, directrice de cabinet de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Diplômée de l'IEP de Strasbourg et de l'ENA, elle a débuté sa carrière comme inspectrice des affaires sociales à l'IGAS. Depuis juin 2017, Constance Bensussan était

conseillère solidarités, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations au sein du cabinet du président de la République.

■ **Alexandre Petit et François Vincent** ont été élus, le 25 mars, respectivement président et vice-président du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine, dont le siège est à Limoges. Alexandre Petit est le président-fondateur du groupe Alogia, entreprise spécialisée dans l'ergothérapie, du diagnostic personnalisé au management de projets immobiliers, en passant par des missions de conseil et de formation pour le maintien des personnes âgées à domicile. François Vincent est pneumologue, professeur des universités et praticien hospitalier au CHU de Limoges, mais aussi conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine.



Davantage de nominations sur : www.managersdelactionsociale.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT



A compléter et renvoyer à : La Lettre des Managers de l'Action sociale
Service Abonnements - Imprimerie du Moniteur -
Route de Cormeilles - 27230 Piencourt
Tél. : 02 32 46 16 90 - Fax : 02 32 46 99 65

- OUI**, je souhaite m'abonner à **La Lettre des Managers de l'Action sociale**, pour un an, au prix de **240 € (246,06 € pour les DOM-TOM)** au lieu de **330 €** (prix de vente au numéro). Je recevrai 22 numéros en bénéficiant d'**une remise de plus de 25 %**.
- Pack Top Managers : 500 €** pour 4 abonnements
(1 version imprimée + 3 versions numérisées, soit **125 €** par abonnement annuel).
- Pack Team Managers : 1000 €** pour 11 abonnements
(1 version imprimée + 10 versions numérisées, soit **90,90 €** par abonnement annuel).
- Abonnement supplémentaire à la version numérisé : **150 €**

- Ci-joint mon règlement par :
- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **La Lettre des Managers de l'Action Sociale**
- Mandat administratif ou virement bancaire
- Je souhaite une facture justificative

Mme, Mlle, M.

Nom : Prénom :

Organisme employeur : Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Pour les Packs, envoyez vos E-mail à : managersdelactionsociale@cegetel.net

Cachet / Signature

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

La Lettre des Managers de l'Action sociale est une publication bimensuelle éditée par Action Sociale Publications - SARL au capital de 8 000 € - 7, Avenue du Maréchal Juin - 78420 Carrières-sur-Seine - Tél. : 01 61 04 93 40 - Directeur de la publication : Jean-Yves Guéguen - Conception graphique et maquette : Studio2a, Alain Alvarez, studio2a@wanadoo.fr - Commission paritaire : 0407 1 86320 - ISSN 1772-7251 - Impression : Imprimerie du Moniteur, route de Cormeilles, 27230 Piencourt
Abonnement annuel (22 numéros) : 240 € (tarif DOM-TOM : 246,06 € port compris) - Vente au numéro : 15 € - Tarif applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
Encart jetable suivant les éditions.